

le risque

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- **les industries chimiques** produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;

- **les industries pétrochimiques** produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

Tous ces établissements sont des établissements fixes qui produisent, utilisent ou stockent des produits répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- **les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion

- **les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques), afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;

- **les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.

Pour en savoir plus sur le risque industriel, consultez le site du ministère de l'Écologie et du Développement Durable :

le risque industriel :

http://www.prim.net/citoyen/definition_risque_majeur/21_10_risq_industriel.html

ma commune face au risque :

http://www.prim.net/cgi_bin/citoyen_macommune/23_face_au_risque.html

les données départementales

Dans le département de l'Aveyron, deux établissements industriels sont considérés, en application de la directive SEVESO, comme étant installations à risque. Ils sont situés sur le territoire de la commune de Calmont. Le risque affecte les deux communes de Calmont et de Manhac.

Les établissements à risque du département de l'Aveyron :

SOBEGAL à Calmont : cet établissement, classé Seveso seuil haut, stocke et distribue du gaz de pétrole liquéfié sous pression (propane) à destination des particuliers et des entreprises. Il présente un risque d'incendie et d'explosion.

RAGT à Calmont : cet établissement, classé Seveso seuil bas, stocke des engrais à base de nitrate d'ammonium.

Il présente un risque d'incendie associé à des fumées toxiques par décomposition des engrais.

Aucun accident majeur d'origine industrielle n'est survenu dans le département.